

A P P E N D I C E

La scelta dei documenti riportati è stata fatta esclusivamente sul materiale inedito; non compaiono quindi atti importanti relativi alla vicenda di Majno perchè, come si è già detto, gran parte di questi sono stati pubblicati sulla "Rivista di storia, arte, archeologia della provincia di Alessandria" a cura di Francesco Gasparolo.

Doc. 1 Archivio di stato di Alessandria, serie Intendenze Generali, n° 111

L'adm. gener. le 20 ventose X

Le Curé de Spinetta n'est ni maire ni adjoint, il est agent Municipal, et il dipend du Maire d'Alexandrie, il ne s'est jamais évadé, il est chez lui.

Ioseph Majno frequentait la maison de ce Curé, le Majno a toujours été un mauvais sujet, et beaucoup de ses parents sont bandits; quant à lui j'ai fait faire le depouillement du greffe criminel; il n'existe et il n'a jamais existé contre lui aucune procedure.

Deux temoins connus avoient déposéen sa favoeur, l'agent Municipal avait signé la deposition, et le Commissaire de police d'Alexandrie lui avait delivré la dessus une Carte de surété.

Les Gendarmes avoient cet homme dans une note de mauvais sujets que j'avois donné moi même au Commandant de la Gendarmerie; ils voulurent l'arrêter, et ils furent tués par lui dans le combat; ils tirerent même sur lui mais l'arme ne partit point.

Le village de Spinetta est le plus mauvais du Département il fait parte de la Fraschetta theatre de tous les assassinats commis par les paysans sur les français, aûtrichiens et russes.

Le Curé n'est pas punissable Criminellement, puisque

Majno n'etoit pas accusé, mais il était mauvais sujet, marchant toujours armé; et s'associant avec des brigands; j'ordonne au Maire de destituer le Curé de sa qualité d'Agent Municipal; je vous prie d'engager l'Evêque de lui ôter la qualité de Curé et d'en nommer un autre; je fais rechercher Majno partout, il a passé en Ligurie

signé Campana

Doc. 2 Archivio di stato di Alessandria, serie Intendenze Generali, n° 111

Alexandrie, le 12 frimaire an. XII

Le Prefet du Département de Marengo au Maire d'Alexandrie.

Je fais partir aujourd'hui pour Cascina Grossa un détachement de 15 hommes a cheval destiné a faire des patrouilles vers Serravalle et Novi, et dans toute la plaine de la fraschetta pendant l'absence des brigades de gendarmerie qui se trouvent employées au pres des assemblées Cantonales, vu que je suis instruit que les brigands veulent profiter de cette circonstance pour faire des excursions dans la fraschetta. Je suis également instruit que les freres Majno sont a Cascina Grossa ou Spinetta: je vous prie d'insinuer aux agents de Cascinagrossa, Mandrone, Spinetta Marengo de concourir a l'extirpation de ces chefs de voleurs qui finiront par compromettre leurs Communes, et attireront sur elles des executions militaires, et des malheurs. Je sais également que quelques particuliers considerables de la Fraschetta consentient que les assassins aient asile chez eux; ces particuliers ni voyent point que le gouvernement les regardera eux mêmes tôt ou tard comme suspects.

Veillez Citoyen Maire prene ladessus des mesures éner

giques; parlez vous même aux agents, et aux principaux propriétaires de la Fraschetta; faites leur sentir l'urgence de se débarasser des bandits; je sais q'il y a du danger pour eux a se declarer ouvertement; je ne pretend pas de les voir eux mêmes a la tête d'une expedition, mais il faut qu'ils donnent aux gendarmes ou a vous même tous les renseignements necessaires, et on fera sans leur concours.

En attendant je vous prie de faire partir sur le champ l'ordre aux agents de Cassina grossa, et S.t Giuliano de loger le 15 Dragons jusqu'au retour des gendarmes. Je laisse le rest au vois soins, et je vous prie de m'instruire de ce que vous avez fait.

J'ai l'honneur de vous saluer

Campana

Doc. 3 Archivio di stato di Alessandria, serie Inten-  
dente Generali, n° 111

18 frim. an XII      Au général Menou

J'avais prévu que le déplacement des brigades de Gendarmerie appelées à protéger les assemblées cantonales, et la circonstance de la foire de Novi qu'a lieu dans ce mois auroient an bordi les brigands Liguriens a faire des excursions dans la plaine de la Fraschetta, ou ils trouvent quelques amis.

J'avais en conséquence prié le général Commandant le Département d'y envoyer 25 granadiers et de les repartir par postes de 4 hommes et un caporal dans les villages de Cascina Grossa, Tor de Garofoli, Mandrogne, Spinetta, St. Giuliano, avec ordre de diriger continuellement des patrouilles vers Serravalle et Novi; j'avais également demandé un détachement de Cavallerie pour faire battre la plaine. Ce que j'avais prévu est arrivé.

Il faut permettre que la plaine de la Fraschetta refusant toujours de fournir les conscrits je prends de temps en temps le parti de les faire enlever de nuit en serrant les villages; effectivement dans la nuit du 14 au 15 courant j'avais fait investir par de la Cavallerie et de la Gendarmerie les villages ci-dessus désignés et j'avais fait arrêter dix Conscrits.

Dans la soirée du 15 les brigands liguriens au nombre

de 40 partie a cheval et partie a pied se sont portés vers les six heures sur le village de Parodi tres peu distant de Cascina Grossa, se disant Gendarmes ou Dragons, les pays crut que c'etait un enlevement de conscrits de ma part; on se retira dans les maisons; les brigands demandèrent la carte de surète à tout le monde, et des renseignements sur les conscrits; plusieurs d'entre eux etoient babillés en Gendarmes et avoient tous des plumets rouges sur le chapeau. Après un demi-quart d'heure de recherches simulés ils se furent accrir la maison du nommé Jean Lombardi, charretier de profession, et riche propriétaire; lui demandèrent l'argent qu'il leur reussit, d'après son dire jusque au montant de 10 m. francs et se retirerent encor vers la Ligurie; ne s'etant arrêtés ent tout qu'une demi heure. Trois ou quatre paysans de la fraschetta fant partie de cette bande, et elle a été conduite chez le malheureux Jean Lombardi par le nommé Guercio de Parodi; les deux frère Majno de Spinetta et Malvicino de Cantalupo; tous assassins trop fameux. Je me suis concerté avec le général Merle pour qu'un detachement de 25 hommes part aujourdui et demeure a Cascina Grossa jusqu'a nouvelle ordre; les 15 Dragons qui s'y trouvent resteront egalment; les gendarmes vont revenir aussi dans leurs stations. J'ai ecrit au Provediteur de Novi, lui rendant compte

de l'avenement, et le priant de agir de son côté  
pour qu'on parvienne a detruire la bande des sce  
lerats qui afflige depuis si long temps les deux  
frontières et specialment la frontière Ligurienne

Campana

Doc. 4 Archivio di stato di Alessandria, serie III,  
n° 1881, Busta processi criminali

26 vendemiaire an. 14 Antoine Marie et Paul François  
Majno mere et fils, e Joseph  
Bombarucchi

Extrait des Registres du Greffe de la Cour de Justice  
Criminelle Spéciale de Marengo et de la Sésia séant  
à Alexandrie.

Napoleon par la grace de Dieu et les constitutions de  
la République empereur des Français à tous présens et  
à venir. Salut.

L'Ordonnance suivante à été rendue par Monsieur Dieu  
donné juge de la Cour de Justice Criminelle Spéciale  
des Départemens de Marengo et de la Sésia séant à  
Alexandrie.

Vu par nous, juge soussigné, la procédure instruite par  
devant cette cour contre les nommés Marie Antoniette  
et Paul François mère et fils Majno ainsi que contre  
Joseph Antoine Bombarucchi son domestique tous trois  
abitans de la Spinetta Marengo prévenus d'assassinat  
Vu aussi les conclusions écrites de monsieur le sub-  
stitut Procureur Général Imperial près cette cour en  
date du vingt-six vendemiaire présent mois Considérant  
qu'il ne resulte aucune preuve en iudice de culpabilité

à leur charge dans l'assassinat commis à la Spinetta  
la nuit du neuf au dix courant sur les personnes  
d'Antoine Bruzetta et Isidor Gabba  
Et faisant droit aux dits conclusions, disons qu'il  
n'y a lieu à procéder contre eux des mandats d'arrêt  
et ordonnons en conséquence qu'ils soient tout à l'in-  
stante mis en liberté, s'ils ne sont retenus pour  
autre cause. Tout geolier contraint, quoi faisant  
demeurer valablement et suffisamment déchargé.  
Fait et ordonné à Alexandrie ce vingt-six vendémiaire  
au quatorze au palais de justice

signé Dieudonné